

Stations de ski

La présente fiche de conseils est destinée aux employeurs, aux travailleurs et aux visiteurs des stations de ski en guise d'aperçu des dangers possibles que présente la COVID-19 en milieu de travail et des mesures d'atténuation connexes.

Dans tous les cas, les directives des autorités locales de santé publique doivent être suivies et des pratiques générales de prévention de la COVID-19 doivent être mises en œuvre, comme l'indique la page suivante : www.cchst.ca/pdfs/covid-general.pdf.

Tenir Compte des Risques

La participation aux activités de stations de ski peut impliquer des contacts étroits avec d'autres personnes et avec des surfaces fréquemment touchées. Le risque de propagation de la COVID-19 lors de ces activités dépend du cadre des activités, du nombre de personnes qui y prennent part et de leurs caractéristiques (p. ex. âge, maturité, capacité physique, compréhension), de la proximité et de la durée ainsi que des types d'interactions entre les participants, ainsi que des mesures d'atténuation mises en place par les employeurs et les gestionnaires d'établissements.

Chaque station de ski peut avoir des aménagements et des installations uniques. Évaluez séparément le risque de chaque activité et de chaque interaction. Les employeurs doivent tenir compte de ce qui suit :

- Les leçons et locations de ski et de planche à neige, les activités de magasinage et de restauration intérieure continueront-elles d'être offertes? Si c'est le cas, il faudra peut-être réduire le nombre de visiteurs.
- Avec combien de personnes interagira chaque travailleur, et quelle est la proximité des interactions physiques? Le risque de transmission augmente avec les contacts étroits et fréquents.
- Quelle est la durée des interactions? Les données probantes indiquent que la propagation de personne à personne est plus probable en cas de contact prolongé.
- La taille de la station permet-elle de prendre des mesures d'éloignement physique? Si ce n'est pas le cas, envisagez de réduire la capacité maximale.
- Les travailleurs et les visiteurs sont-ils fréquemment en contact avec des surfaces ou des objets fréquemment touchés? Si c'est le cas, il faudra augmenter la fréquence de nettoyage et de désinfection.
- Des services de location seront-ils offerts, ou les visiteurs devront-ils apporter leur propre équipement? L'équipement sera-t-il partagé entre les participants ou attribué à une personne ou à un groupe en particulier? L'équipement partagé nécessite plus de temps pour le nettoyage et la désinfection entre les utilisateurs.
- Les activités (p. ex. leçons de ski) sont-elles pratiquées individuellement ou en groupe? Il peut être nécessaire de réduire le nombre de participants ou d'offrir les activités uniquement à des groupes composés de personnes vivant sous le même toit.
- L'activité exige-t-elle un effort physique intense (respiration accélérée ou intense)? Ce type d'activité peut augmenter le risque de transmission par aérosol.
- L'activité comporte-t-elle des instructions verbales fortes (p. ex. crier)? Envisagez d'utiliser un amplificateur de la parole pour les instructions plutôt que de crier (désinfectez tout l'équipement entre les utilisations). Si vous jouez de la musique, gardez le son bas. Demandez aux visiteurs de s'abstenir de chanter ou de crier.
- Prévoyez-vous ou observez-vous des foules à certains endroits? Songez à demander aux visiteurs de réserver à l'avance toutes les activités, y compris les réservations au restaurant, plutôt que de leur permettre de se présenter à l'improviste.
- Des vestiaires et des douches seront-ils mis à la disposition des visiteurs? Pour les garder ouverts, il faudra fréquemment les nettoyer et les désinfecter, afficher des limites de capacité et installer des aides visuelles à l'éloignement physique (p. ex. marquage au sol).
- Envisagez des mesures supplémentaires pour protéger les travailleurs ou les visiteurs à risque de présenter une forme grave ou des complications de la COVID-19, comme permettre le télétravail ou éviter les situations de contacts rapprochés.



Stations de ski

Recommandations pour les stations de ski

Communication

- Indiquez clairement à vos visiteurs toute nouvelle pratique ou politique qui aura une incidence sur leur expérience.
 - Ces renseignements peuvent être communiqués au moyen d'annonces en ligne, d'avis à la porte d'entrée ou de vive voix par le personnel.
- Demandez aux visiteurs d'arriver au plus 15 minutes avant l'heure prévue de leur activité réservée et de quitter rapidement les lieux après.
- Avisez les travailleurs et les visiteurs de toute fermeture de locaux et de services (p. ex. accès restreint aux douches, casiers, toilettes, garderies, vestiaire).
- Aidez les visiteurs à comprendre que des mesures de protection et une réduction des services sont nécessaires, et que leur expérience peut être différente. Demandez-leur d'être bienveillants à l'égard des travailleurs et des autres visiteurs.
- Placez des affiches partout dans les installations et la station pour favoriser l'éloignement physique, le nettoyage et la désinfection de l'équipement, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et le port du masque.
- Assurez-vous que l'ensemble des communications conviennent aux personnes de tous les âges, à tous les niveaux de lecture et aux préférences linguistiques des personnes.

Sécuriser les surfaces et les objets fréquemment touchés

- Retirez les vestiaires communs et les espaces d'entreposage de chaussures et de vêtements partagés. Permettez aux employés de ranger leurs effets personnels séparément ou dans des bacs ou des sacs scellés s'ils n'ont pas de casiers.
- Fermez les fontaines à eau ou remplacez-les par des stations de recharge de bouteilles d'eau. Chaque personne devrait utiliser sa propre bouteille d'eau étiquetée.
- Mettez en place des systèmes de distribution de tickets sans contact.
- Les skieurs ne doivent pas partager leur équipement (bâtons, lunettes, etc.) avec une personne ne faisant pas partie de leur foyer.
- Envisagez de fermer les services de casiers et de vestiaire.
- Incitez les visiteurs à conserver leur matériel, leurs vêtements et leurs serviettes dans un sac de sport fermé lorsqu'ils ne s'en servent pas, ainsi qu'à réduire au minimum leur contact avec les surfaces communes.
- Demandez aux visiteurs de se préparer à leur activité avant d'arriver et de laisser tout équipement ou vêtement supplémentaire dans leur véhicule.

Politique de maladie

- Mettre en œuvre une politique de maladie pour tous les employés et visiteurs. À tout le moins, la politique devrait inclure les éléments suivants :
 - Les personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19 ([liste des symptômes de l'Agence de la santé publique du Canada](#)) ou qui ont récemment été exposées à un cas confirmé de COVID-19 ne devraient pas être autorisées à travailler, à donner ou à prendre des leçons ni à se retrouver sur les pentes ou à participer à d'autres activités.
 - Demandez aux employés de surveiller constamment l'apparition de symptômes de la COVID-19.
 - Les employés symptomatiques doivent être invités à rester à la maison, à s'isoler et à faire une auto-évaluation de la COVID-19 en ligne (<https://ca.thrive.health/lang/fr>).
 - Autorisez les employés à retourner au travail après la maladie, conformément aux recommandations des autorités de santé publique locales.
 - Il faut refuser l'entrée aux visiteurs symptomatiques et leur recommander de rentrer chez eux.

Plan de dépistage et d'intervention

- Envisagez de poser des questions de dépistage aux employés lorsqu'ils se présentent pour leur quart de travail (les questionnaires sur la COVID-19 sont mis à disposition par votre autorité locale de santé publique).
- Mettez en œuvre un plan d'intervention sur la COVID-19. Lorsqu'un employé ou un visiteur présente des symptômes :



Stations de ski

- Demandez immédiatement à la personne symptomatique de se laver les mains et de porter un masque (de préférence médical),
- Isolez immédiatement la personne symptomatique des autres dans une zone ou une pièce désignée.
- Exigez que la personne symptomatique rentre chez elle, en évitant de préférence les transports en commun.
- Invitez la personne symptomatique à rester en isolement chez elle, à consulter un médecin (c.-à-d. médecin personnel, clinique, autorité de santé publique, télésanté) et à suivre ses directives.
- Nettoyez et désinfectez toutes les surfaces avec lesquelles la personne symptomatique pourrait avoir été en contact.
- Informez tous les employés qui ont récemment été en contact étroit avec la personne symptomatique (en veillant au maintien de la confidentialité) qu'un cas potentiel de COVID-19 a été déclaré. Les employés doivent surveiller de près l'apparition de symptômes au cours des 14 prochains jours et signaler tout symptôme à leur superviseur.
- Entrenez les efforts de recherche des contacts. Consultez les autorités locales de santé publique pour obtenir des conseils.

Éloignement physique

- Fixez les limites d'occupation pour la station de sorte qu'il puisse y avoir une distance d'au moins deux mètres entre chaque personne. Placez des indications sur le plancher et d'autres repères visuels aux endroits appropriés.
- Ne dépassez pas les limites maximales de rassemblement et d'événement dans votre secteur.
- Assurez-vous que toutes les activités (p. ex. utilisation de télécabines, ski, planche à neige, repas à l'intérieur) respectent les directives d'éloignement physique. Par exemple, seuls les membres d'un même foyer peuvent utiliser le contact physique pour aider les skieurs.
- Envisagez des périodes décalées pour l'utilisation des télécabines et les pratiques et leçons de ski et exigez que seuls les membres d'un même foyer peuvent s'asseoir dans une télécabine si l'éloignement physique de 2 mètres ne peut pas être maintenu.
- Créez des groupes permanents pour les activités structurées (p. ex. leçons de ski) où l'éloignement physique serait difficile (p. ex. consignes).
- Préparez-vous aux exceptions aux directives d'éloignement :
 - Toute personne qui porte secours à un visiteur en détresse, apporte des premiers soins ou réalise une réanimation cardiorespiratoire, avec ou sans défibrillateur externe automatisé.
 - Évacuation en cas d'urgence.
- Lorsque cela est possible, établissez des itinéraires à sens unique dans l'établissement et la station pour gérer les foules et promouvoir l'éloignement physique.
- Réorganisez et limitez l'usage des places assises, des salles d'accueil, des vestiaires, des aires communes, des halls d'entrée et des toilettes, par exemple, bloquez certains casiers, bancs, cabines de toilettes, douches et lavabos.
- Déconseillez les contacts physiques comme les câlins, les poignées de main et les « tope là ».
- Annulez les services de garderie.

Mesures techniques

- Installez des panneaux en plexiglas ou d'autres barrières physiques entre les pièces d'équipement qui sont supérieures à la hauteur de la tête (p. ex. à la réception).
- Mettez en œuvre un plan de contrôle des foules (c.-à-d. barrières, panneaux, marquage au sol, clôtures).
- Si possible, fournissez des stations de désinfection des mains sans contact.
- Ventilation
 - Assurez-vous que les systèmes de ventilation des espaces intérieurs fonctionnent comme il se doit.
 - Les systèmes d'aération devraient être ajustés pour :
 - Remarque :** Consulter un professionnel des systèmes de CVCA avant d'apporter tout changement au système de ventilation.
 - Augmentez l'efficacité de la filtration au plus haut niveau approprié pour le système.
 - Augmentez le flux et le pourcentage d'air frais provenant de l'extérieur (augmenter le pourcentage d'air extérieur dans l'approvisionnement en air du système de CVCA, ouvrir les fenêtres et les portes, etc.).
 - Limitez l'utilisation de l'aération sur demande (maintenez le système à un rendement optimal).
 - Songez à utiliser des unités de filtration à haute capacité pour les particules (HEPA) portables.
 - Augmentez la circulation d'air extérieur autant que possible en ouvrant des fenêtres et des portes ou d'autres manières. Par contre, n'ouvrez pas des fenêtres et des portes si cela présente un risque pour la sécurité.
- Les postes de lavage de mains et de désinfection devraient être suffisamment approvisionnés et faciles à trouver, près des entrées et à d'autres endroits appropriés. Assurez-vous qu'elles sont accessibles aux personnes handicapées.



Stations de ski

- Si vous fournissez des toilettes portables, prévoyez également des stations portables de lavage des mains et veillez à ce qu'elles restent en service pendant toute la durée de l'événement.

Considérations d'ordre administratif

- Affectez les employés à un seul endroit. Créez des groupes permanents de travailleurs qui travaillent aux mêmes quarts chaque semaine, si possible.
- Décalez les heures de début, de fin et de pause pour limiter le nombre d'employés aux entrées et aux salles de pause.
- Assurez-vous que les employés sont formés pour travailler en sécurité, y compris lorsqu'ils s'acquittent des tâches de leurs collègues.
- Dans la mesure du possible, optez pour le plein air (p. ex. pour les réunions du personnel, les consignes aux visiteurs).
- Si les employés disponibles sont moins nombreux, veillez à ce que les fonctions essentielles telles que la supervision par une personne qualifiée, les premiers soins et les interventions d'urgence soient assurées.
- Réduisez au minimum les contacts entre les travailleurs à leur arrivée. Demandez au superviseur de signer pour les personnes (ou fournissez des stylos distincts), ou demandez aux gens d'envoyer un texto au superviseur.
- Dans la mesure du possible, utilisez la vidéoconférence ou la téléconférence pour les réunions et les rencontres. Si cela n'est pas possible, organisez les réunions dans des endroits ouverts et bien aérés ou à l'extérieur.
- Envisagez d'utiliser un système de réservation en ligne pour aider à gérer le nombre de visiteurs et réduire l'attente.
- Mettez en place une politique flexible de report sans pénalité.
- Favorisez l'achat en ligne de billets, de laissez-passer et d'accès aux télésièges.
- Permettez aux visiteurs de skier uniquement pendant le temps qui leur est alloué afin que l'équipement et les espaces partagés (p. ex. vestiaires) puissent être désinfectés entre les activités.
- Limitez l'accès aux zones de l'établissement dans lesquelles les visiteurs n'ont pas besoin d'aller.
- Envisagez l'annulation des services de navettes. Les navettes peuvent rassembler de nombreuses personnes de ménages et de groupes différents dans un espace clos mal aéré pendant des périodes prolongées.
- Évitez la rotation ou le partage d'accompagnateurs ou d'entraîneurs pendant une leçon ou classe. Dans la mesure du possible, faites-les intervenir individuellement auprès de chaque visiteur.

Hygiène personnelle

- Tout le monde doit se laver les mains lorsqu'il entre et sort de la station, après avoir utilisé les toilettes, avant et après des activités de la station, avant et après avoir touché du matériel et des surfaces communs, après avoir manipulé de l'argent, avant et après avoir enfilé ou retiré son masque, et avant et après avoir été en contact direct avec une autre personne.
- Favorisez une bonne étiquette respiratoire. Tout le monde doit éternuer ou tousser dans un mouchoir ou dans le creux du coude plutôt que dans les mains.
- Dans la mesure du possible, dissuadez les visiteurs et les employés de se toucher les yeux, le nez et la bouche.

Nettoyage et désinfection

- Mettez sur pied un programme de nettoyage et de désinfection assorti d'un horaire et de listes de vérification pour l'ensemble des zones et du matériel. Nettoyez et désinfectez les zones de travail, les installations et le l'équipement entre chaque utilisateur ou quart de travail.
- Mettez l'accent sur les surfaces et les objets fréquemment touchés comme les portes, les comptoirs, les chaises, les poignées, les rampes, les chaises longues, les dessus de table, les machines de paiement par débit et les guichets automatiques, les écrans tactiles, les téléphones, les interrupteurs, les robinets, les distributeurs de désinfectant, les douches, les stations de remplissage des bouteilles d'eau et toutes les barrières de protection.
- Nettoyez et désinfectez l'équipement et les appareils communs (p. ex. télécabines, télésièges, équipement de ski) entre chaque utilisateur.
- Découragez le partage d'objets difficiles à nettoyer, assainir ou désinfecter ou qui entrent en contact avec le visage (comme les lunettes de protection).
- Découragez le partage de nourriture, d'équipement, de jouets et de fournitures avec des personnes ne vivant pas sous le même toit.
- L'équipement de sauvetage doit être nettoyé et désinfecté après chaque utilisation.



Stations de ski

- Retirez des salles d'exposition et des lieux de détente l'ameublement textile et les objets mous (p. ex. magazines, journaux) qui ne peuvent pas être nettoyés facilement.
- Utilisez des produits désinfectants ménagers ou commerciaux pour détruire ou inactiver le virus. Utilisez un désinfectant ayant un numéro d'identification du médicament (DIN), cela signifie que son utilisation a été approuvée au Canada;
- Lisez et suivez les instructions du fabricant quant à l'utilisation sécuritaire des produits (p. ex. porter des gants en caoutchouc, utiliser les produits dans un endroit bien aéré, laisser le désinfectant suffisamment longtemps sur la surface pour qu'il tue les germes selon le produit utilisé).
- Si les produits désinfectants à usage domestique ou commercial ne sont pas accessibles, les surfaces dures peuvent être désinfectées à l'aide d'une solution de 5 ml d'eau de Javel (concentration d'hypochlorite de sodium de 5 %) et de 250 ml d'eau. Testez les surfaces avant d'utiliser une solution d'eau de Javel. Suivez les instructions pour utiliser l'eau de Javel de manière sécuritaire. Les solutions d'eau de Javel doivent être préparées quotidiennement, au-delà de 24 heures, elles perdent leurs propriétés désinfectantes.
- Si l'utilisation de liquides ne risque pas de les endommager, désinfectez les appareils électroniques fréquemment touchés (p. ex. écrans tactiles, claviers de NIP, claviers d'ordinateur) avec des lingettes désinfectantes ou imbibées d'alcool.
- Passez un chiffon sur les surfaces de façon à ce qu'elles soient encore humides après le nettoyage.
- Formez le personnel sur les procédures de nettoyage et de désinfection, et fournissez-leur le matériel adéquat ainsi que l'équipement de protection individuelle requis. Consultez la fiche ou l'étiquette des données de sécurité du produit pour connaître les directives sur l'utilisation sécuritaire.
- Utilisez du matériel de nettoyage réutilisable désigné (chiffons, éponges, balais, etc.) qui peut être lavé avec du savon à lessive, puis séché entièrement.
- Jetez les mouchoirs, les lingettes, les gants et autre matériel de nettoyage à usage unique dans une poubelle doublée d'un sac de plastique. Videz les poubelles au moins une fois par jour. Utilisez des gants jetables lorsque vous manipulez les poubelles.
- Remplacez les poubelles par des récipients sans contact ou retirez les couvercles qu'il faut toucher pour ouvrir.

Équipement de protection individuelle (EPI)

- Continuez d'utiliser l'EPI pour les dangers et les urgences en matière de sécurité existants, conformément aux directives de votre employeur et aux lois applicables.
- Voici des exemples de situations où on peut envisager d'utiliser un EPI pour se protéger contre la COVID-19 :
 - Porter des gants pendant le nettoyage, conformément aux instructions de travail sécuritaire ou à la fiche de données de sécurité du produit.
 - Porter des gants pour nettoyer du sang ou des fluides corporels si une personne malade a besoin de soins impliquant un contact direct (soins d'urgence).
 - Utiliser un masque de poche muni d'une valve antireflux pour se protéger en cas de réanimation (c.-à-d. bouche à bouche). Suivre les protocoles mis à jour pour prodiguer les premiers soins.
- Si des travailleurs doivent porter de l'EPI, formez-les sur la façon de le porter, le retirer, l'utiliser, l'entretenir et travailler avec celui-ci. La formation doit aussi leur faire comprendre les limites de l'EPI.
- Nettoyez et désinfectez tout EPI partagé avant de le porter.
- Lavez-vous les mains avant de mettre de l'EPI et de nouveau après l'avoir retiré.

Masques non médicaux

- Mettez en place une politique sur le port du masque (précisant quand, pour qui et où les masques sont requis), même si ce n'est pas exigé par les autorités locales de santé publique.
 - Indiquez clairement les aires extérieures nécessitant le port d'un masque à l'aide de bannières et de signalisation (p. ex. files d'attente pour les télésièges et télécabines, magasins de location d'équipement, espaces de restauration, aires de repos)
 - Envisagez de rendre le port d'un masque non médical obligatoire pour les employés lorsqu'ils sont au travail n'importe où sur la propriété. Incluez tous les opérateurs de remontée-pente, les patrouilles de ski (premiers soins), les moniteurs, les serveurs, le personnel de cuisine, le personnel de bureau, le personnel chargé de la location, les opérateurs, etc.
 - Lorsque les équipes répondent à des appels d'urgence, exigez que les employés portent des masques médicaux et en fournissent un aux personnes soignées, le cas échéant.
 - Le port du masque n'est pas obligatoire pour manger ou boire.



Stations de ski

- La politique devrait également décourager l'utilisation de couvre-visages comme des foulards, des cache-cou/ réchauffeurs du cou ou de masques à valve. Ces couvre-visages ne sont pas des solutions de remplacement appropriées aux masques non médicaux.
- Envisagez de placer des distributeurs de masques non médicaux jetables à des endroits clés comme les entrées du village, des auberges et des chalets.
- Afin de vous protéger et de protéger les autres, portez un masque non médical :
 - À l'intérieur dans un espace partagé (p. ex. lieux de travail, magasins de détail, auberges) avec des personnes ne vivant pas sous le même toit que vous
 - À l'extérieur lorsque l'éloignement physique est difficile à maintenir ou imprévisible (p. ex. magasins de location, patinoires, pentes, pistes, files d'attente)
 - Selon les directives données par les autorités de santé publique locales.
- Les personnes susceptibles de présenter une forme grave ou des complications de la maladie doivent porter un masque non médical, ou un masque médical, si possible.
- Toute personne qui ne peut pas retirer son masque sans aide (p. ex. en raison de son âge ou de ses capacités) ne devrait pas en porter.
- Portez le masque correctement, en vous assurant que le nez, la bouche et le menton sont couverts sans ouverture.
- Rappelez à tous les visiteurs d'éviter de toucher leur masque lorsqu'ils le portent.
- Il faut demander aux travailleurs de toucher uniquement la boucle ou les attaches du masque lorsqu'ils le retirent, et de se laver les mains par la suite.
- Formez tout le personnel afin qu'il soit conscient des limites du masque non médical et du risque d'infection que présentent son utilisation et son élimination inadéquates.
- Demandez aux employés de changer leur masque s'il est mouillé ou souillé. Ils peuvent apporter un deuxième masque dans un sac de papier, une enveloppe ou un contenant propre qui ne retient pas l'humidité.
- Les masques réutilisables souillés devraient être rangés dans un sac ou un contenant séparé.
- Envisagez d'utiliser un masque transparent ou un écran facial, s'il y a lieu, pour les personnes qui pourraient avoir besoin de cette visibilité.
- Veillez à ce que le masque ne devienne pas un danger, notamment en restant accroché à des pièces en mouvement ou à de l'équipement, lorsque vous exécutez différentes activités.
- Rappelez à tous les employés et visiteurs que le port du masque non médical à lui seul n'empêchera pas la transmission de la COVID-19, mais qu'il est très efficace dans le cadre d'une approche multidimensionnelle comprenant l'application constante de pratiques préventives personnelles (p. ex. éloignement physique, hygiène personnelle).

Pour de plus amples renseignements sur la COVID-19, veuillez consulter le site de l'Agence de la santé publique du Canada à l'adresse <https://www.canada.ca/le-coronavirus>

Il est à noter que ces directives ne représentent que quelques-uns des changements qui peuvent être apportés par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en y ajoutant vos propres pratiques et politiques pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.

Avis de non-responsabilité : Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.